

FICHE SIGNALÉTIQUE

MASCOU-LUBE

SECTION I IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: MASCOU-LUBE
 SYNONYMES: Mélange
 DESCRIPTION: Pâte brune
 PRODUCT USE: Lubrifiant en pâte pour le perçage et la coupe de l'aluminium
 URGENCES - 24 HEURES: CANUTEC 613-996-6666

SECTION II COMPOSITION/INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM	% poids	CAS #
STÉARATE DE TRIÉTHANOLAMMONIUM	02 - 4%	4568-28-9

Acide gras, glycéride & cire/lubrifiant pétrolier non catalogués au 29CFR 1910.1200.

Particules "non établies" ont une limite d'exposition acceptable (PEL) de 15mg/m³ et une moyenne pondérée dans le temps (TWA) de l'ACGIH de 10 mg/m³.

SECTION III DONNÉES RELATIVES AUX DANGERS (HMIS 1-1-0-C)

Ce produit n'est pas considéré un danger pour l'expédition, l'entreposage ou la manutention selon les critères de la loi sur la santé et la sécurité du travail (OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200). Cependant, observer les précautions pour la poussière produite par l'utilisateur.

DANGER POUR LA SANTÉ :

INHALATION: L'inhalation de ce produit tel que fourni n'est pas risquée. Cependant, la poussière produite pendant la coupe ou le perçage peut causer de l'irritation à la voie respiratoire.
 YEUX: Un contact à court terme peut causer une irritation minime. Un contact à long terme peut égratigner la cornée par l'action abrasive.
 PEAU: Un contact peut causer une irritation légère aux peaux sensibles.
 INGESTION: Aucun risque anticipé lors de l'usage industriel normal.
 CHRONIQUE: L'exposition à long terme aux poussières respirables peut irriter les poumons.

SECTION IV PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION: Si exposé à des niveaux excessifs de poussière, placer la personne à l'air libre. Consulter un médecin si la toux, l'irritation ou d'autres symptômes se développent.
 YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si les particules abrasives ne sont pas éliminées par le rinçage, consulter un médecin.
 PEAU: Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements tout les jours. Les particules abrasives incorporées peuvent irriter la peau.
 INGESTION: Avaler moins d'une once ne cause aucun danger. Pour de plus grandes quantités, ne pas faire vomir, mais boire 12 onces d'eau et consulter un médecin.

SECTION V DONNÉES RELATIVES AUX DANGERS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: >350°F
 LIMITE D'EXPLOSIVITÉ: N/D
 TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION: N/D
 RISQUE GÉNÉRAL: Le produit ne brûlera pas jusqu'à ce qu'il soit toute évaporée.
 PRODUITS EXTINGUEURS: Utiliser de la mousse antialcool, de l'anhydride carbonique ou de l'eau pulvérisée.
 PRODUITS DE COMBUSTIONS: Le produit peut émettre du monoxyde et du bioxyde de carbone s'il est chauffé à de hautes températures.
 MÉTHODE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE : Porter un appareil respiratoire autonome (pression à la demande, MSHA/NIOSH homologué ou équivalent) et l'équipement de protection complet.

SECTION VI MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Balayer et ramasser le produit pour réutilisation ou récupération; autrement disposer le dans un contenant adéquat. Ne pas évacuer par les égouts pluviaux ou de drainage sauf si autorisé par les autorités gouvernementales officielles.

SECTION VII MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE: Ambiante
GÉNÉRAL: Entreposer loin des rayons du soleil ou d'une source de chaleur car le produit pourrait fondre. Observer toutes les règles de sécurité jusqu'à ce que le contenant soit nettoye ou détruit.

SECTION VIII CONTRÔLE À L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

SÉCURITÉ INTÉGRÉE:

Il devrait y avoir une ventilation aspirante afin de maintenir l'exposition aux poussières dans l'air sous l'OSHA PEL & ACGIH TWA pendant la manipulation et l'utilisation.

PROTECTION PERSONNELLE / RESPIRATEUR:

Aux endroits non pourvus de sécurité intégrée un respirateur pour la poussière ayant un TWA de moins de 0.05 mg/m³ homologué par l'NIOSH/MSHA devrait être utilisé pendant la coupe et le perçage. Une protection respiratoire n'est habituellement pas requise pendant la manutention et l'entreposage.

VÊTEMENTS DE PROTECTION:

Lors de la manipulation du produit porter des lunettes de sécurité et observer un bonne hygiène personnelle telle le lavage fréquent des régions exposées et des vêtements portés. Pendant la coupe et le perçage, il est recommandé de porter un écran facial, des gants et un tablier.

SECTION IX PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUE

TENSION DE VAPEUR: N/D
S.G. / DENSITÉ: > 0.8
SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Complète
pH: N/D
POINT D'ÉBULLITION: N/D
ÉTAT PHYSIQUE: Solide
POINT DE FUSION/CONGÉLATION: > 125°F
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1): N/D
VITESSE D'ÉVAPORATION: N/D
(n=Butyle Acétate=1)
ODEUR: Faible
ASPECT: Pâte brune

SECTION X STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable, aucun risque de polymérisation.
MATIÈRES ET CONDITIONS À ÉVITER: Aucune incompatibilité anticipée pendant l'utilisation normale.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: N/D

SECTION XI PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

PRODUITS ET/OU COMPOSANTS CARCINOGENES SELON:

AUCUN: X ACGIH: --- IARC: --- NTP: --- OSHA: ---

Aucune information disponible.

SECTION XII INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune information disponible.

SECTION XIII ÉLIMINATION # APE DÉCHETS DANGEREUX: Aucun

Non contaminé ce produit n'est pas un déchet RCRA dangereux. Suivre les règlements fédéraux, provinciaux et locaux pour l'élimination de ce produit. Avant l'élimination, s'assurer que le composé, après utilisation, n'est pas entré en contact avec un produit dangereux.

SECTION XIV INFORMATION POUR LE TRANSPORT

NOM POUR L'EXPÉDITION:	Composé ou lubrifiant, N.O.I.
ÉTIQUETTE MATIÈRE DANGEREUSE REQUISE:	Aucune
CLASSIFICATION DES MARCHANDISES:	IT 50455, CL70
INDICATEUR DU COMMERCE EXTÉRIEUR:	Aucun
IATA (NOM POUR LE TRANSPORT AÉRIEN):	Aucun
IMO (NOM POUR LE TRANSPORT MARITIME):	Aucun

SECTION XV INFORMATION SUR LA RÉGULATION

TSCA (Toxic Substances Control Act): Tous les composants de ce produits sont répertoriés à l'inventaire du TSCA.

CERCLA (Comprehensive Response Compensation and Liability Act): Pas de #CAS

SARA (Superfund Amendments & Reauthorization Act):

302 Substances extrêmement dangereuses: Aucune

311 Catégorisation de risque: Chronique - Feu - Pression - Réactif - Non établi X

312 est la section pour le rapport annuel du SARA 311.

313 Ingrédients à déclarer: Aucun

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT): Class D, Div 2, Sub div B, irritant yeux/peau

Régulation de produits contrôlés (CPR)

Classé

HAZARDOUS PRODUCTS ACT:

Voir l'information CERCLA ci-haut.

SECTION XVI DATE DE PRÉPARATION DE LA FICHE

Préparée par: Mascoutech inc.

Revisé le: Mars 2016

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emplois et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Ne pouvant en aucun cas être tenue responsable des dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information, aucune garantie quelle qu'elle soit expresse ou tacite n'est accordée par le fournisseur ci-dessus ni par le manufacturier.